



Un anniversaire sous le signe du Poisson !

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :		
ADRESSE :		
CODE POSTAL :	VILLE :	
TEL FIXE :	TEL PORT :	
DATE SOUHAITEE :	NBRE ENFANTS :	AGE :
EMAIL :	@	

DEROULEMENT & MODALITES :

- Le rendez-vous est fixé à 13h55 au Musée Aquarium de la Maison de la Pêche et de la Nature.
- Visite accompagnée des aquariums avec un animateur et manipulations d'animaux de 14h à 15h.
- Mise à disposition de la salle du 1er étage pour l'organisation du goûter de 15h à 17h (pas d'animateur présent).
- Fourniture d'un goûter sur place (gateaux individuels, briques de jus de fruits et bonbons) et un "poster poissons" pour l'enfant qui fête son anniversaire.
- Mise à disposition d'un espace de jeux de construction Kapla.
- Rangement et nettoyage de la salle par vos soins (matériels de nettoyage à disposition sur place).
- Animateur pour prendre en charge les enfants et vous aider pour le goûter, en supplément sur demande.
- Groupe de 20 enfants maximum, encadrement d'accompagnateurs exigé, surveillance des enfants sous votre responsabilité.

REGLEMENT : Forfait pour 10 enfants 160,00 € à régler à la réservation.
Enfant supplémentaire (à partir de 4 ans) : 15 € à régler sur place.

- Règlement correspondant par chèque bancaire ou espèces à l'ordre de MPNL.

Le signataire de ce bon de réservation certifie que les enfants de ce groupe sont sous sa responsabilité et aptes à participer aux activités de cette journée, et que les responsables légaux possèdent tous les assurances obligatoires (RC).

CONDITIONS GENERALES :

1. Réservation

Toute réservation téléphonique ou par e-mail donnera lieu à l'inscription définitive après réception par courrier du présent bon rempli, signé et accompagné du règlement.

2. Prix

Les prix s'entendent nets, TVA non applicable cf/instruction fiscale 4H-5-98 du 15 septembre 1998. Règlement par chèque ou espèces.

3. Frais d'annulation

Toute annulation du fait du client, pour quelque cause que ce soit, indépendante ou non de sa volonté, entraîne des frais d'annulation selon la date à laquelle elle intervient :

- plus de 30 jours avant la date réservée : aucun frais retenu.
- de 29 à 9 jours avant la date réservée : 50 % du montant total
- de 8 à 1 jours avant la date réservée : 100 % du montant total

Toute annulation du fait du client doit être portée à la connaissance de la "Maison de la Pêche", par fax (01 76 50 43 30), par e-mail (infos@maisondelapeche.net) ou par courrier recommandé avec avis de réception. Seule la date de réception du recommandé par la "Maison de la Pêche" pouvant être considéré comme date de référence pour le calcul des frais d'annulation.

Signature

Fait à

le

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter.